

Mairie de VERDUN
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du lundi 28 Janvier 2019 à 18 h

Présents: MM.Jean-Claude KEFF, Alain MIQUEL, Maurice CHAUVEAU, Jean-Pierre DOUMENS, Bernard GAYA, René RAUZY; Mmes Danièle PAPY, Stéphanie BARATA.

Excusés: Mme Véronique CAMILLERIE, M. Daniel LARDEAU.

ORDRE du JOUR

Vote du Compte de Gestion.

Après sa présentation par le Maire faisant apparaître un solde positif de 182 431,16€ , le compte est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2018

M.le Maire présente ce compte administratif 2018 mais ne participe pas au vote. Il en ressort un compte positif de 201 637 €. Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats de fonctionnement.

Affectation à l'excédent reporté est de 80 843,80€, adopté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition communaux 2019

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition municipaux pour l'année 2019. Voté à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2019

Après présentation du budget, par M.le Maire, il est adopté à l'unanimité.

Budget de fonctionnement : en dépenses 308 971,67 €, en recettes : 308 971,67 €.

Budget investissements : en dépenses 436 725,58, en recettes : 436 725,58 €.

Travaux ONF 2019.

L'ONF propose d'effectuer des travaux d'entretien du réseau routier, le curage des collecteurs transversaux faible densité de collecteurs d'eau. Ces travaux auront lieu sur la route sylvopastorale de Verdun (Sur les côtes) pour un montant de 790,84 €. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations.

Le montant des subventions accordées aux associations s'élève à 6630 €.

Opposition au transfert automatique à compter du 1er janvier 2020 des compétences « eau et assainissement des eaux usées » à la communauté de Communes de la Haute Ariège.

Ce transfert de compétences est prévu par la loi NOTRE. A la demande de la CCHA la commune de VERDUN, par un vote à l'unanimité, s'oppose à ce transfert, le volet financier étant flou compte tenu de l'endettement du SMDEA (47 millions d'€) qui détient actuellement la compétence.

Renouvellement de la convention SPA.

La commune est liée à la SPA par une convention annuellement renouvelable dont la participation s'élève à 350 €.

Fin de séance